



**PROCÈS-VERBAL DE  
L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ANNUELLE  
DE SES  
DU JEUDI 2 AVRIL 2020**

SES, Société Anonyme  
R.C. Luxembourg B 81.267  
Château de Betzdorf  
L-6815 Betzdorf

A handwritten signature in blue ink, consisting of several stylized, overlapping loops and lines.

**Bureau:** M. Romain BAUSCH, Président  
M. Pierre MARGUE, Secrétaire  
M. Mathis PROST, Scrutateur  
Me Laurent SCHUMMER, Scrutateur

\*\*\*\*\*

### Procès-Verbal

**de l'Assemblée Générale Annuelle de SES convoquée le jeudi 2 avril 2020 à 10 heures 30 au Château de Betzdorf.**

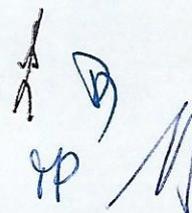
La séance est ouverte à 10 heures 30 par Monsieur Romain Bausch, Président du Conseil d'Administration, qui souhaite la bienvenue à tous les participants à cette Assemblée Générale Annuelle, expliquant que cette assemblée se tiendra suivant le Règlement Grand-Ducal du 20 mars 2020 qui a introduit la possibilité de tenir les assemblées générales par vote à distance, par l'intermédiaire d'un mandataire désigné par la société et par conférence téléphonique. Le Président informe l'Assemblée que, même si les actionnaires ont été invités à poser leurs questions avant l'assemblée, il y aura aussi moyen d'en poser en cours de séance.

Comme tous les ans, les détenteurs de FDRs ont été invités à donner leurs instructions de vote à la Banque et Caisse d'Epargne de l'Etat en tant que Fiduciaire, qui a donné instructions aux porteurs de procuration désignés par la Société conformément au Règlement Grand-Ducal du 20 mars 2020 pour les représenter à l'Assemblée.

Le dossier incluant les documents de référence pour l'Assemblée a été envoyé avec la lettre de convocation le 2 mars 2020 à tous les actionnaires de la catégorie A et B. Les documents ont aussi pu être consultés auprès du Fiduciaire, respectivement auprès des deux 'Listing Agents' que sont la BGL BNP Paribas, respectivement la Société Générale à Nantes, qui sert de point de contact aux détenteurs français de FDRs. L'annonce de la convocation de l'assemblée annuelle s'est faite en date du 3 mars 2020 au Luxemburger Wort, au Financial Times et dans Les Echos. Le même jour, les documents relatifs à l'assemblée ont été publiés sur le site internet de la société : [www.ses.com](http://www.ses.com) et sur le site de la BCEE: [www.bcee.com](http://www.bcee.com). Les publications en conformité avec Règlement Grand-Ducal du 20 mars 2020 ont été faites sur le site de la Société.

En raison du confinement, seuls sont avec le Président dans la salle, l'avocat de la société Me Laurent Schummer, le Secrétaire du Conseil d'Administration Monsieur Pierre Margue ainsi que Monsieur Mathis Prost, Senior Legal Counsel de SES.

Les membres du Comité Exécutif sont à disposition des actionnaires pour leur donner toutes les informations voulues, participant à distance à l'Assemblée au même titre que la plupart des administrateurs.



Le Président expose et l'Assemblée constate que:

- I. La présente Assemblée a pour ordre du jour:
  1. Liste de présences, quorum et adoption de l'ordre du jour
  2. Désignation d'un secrétaire et de deux scrutateurs
  3. Présentation par le Président du Conseil d'administration du rapport de gestion du Conseil pour l'année 2019
  4. Présentation des principaux développements de la Société pendant l'année 2019 et perspectives
  5. Présentation des résultats financiers pour l'exercice 2019
  6. Présentation du rapport du réviseur d'entreprises
  7. Approbation du bilan au 31 décembre 2019 et du compte de profits et pertes pour l'exercice 2019
  8. Affectation du résultat net de l'exercice 2019 et transferts entre comptes de réserves
  9. Décharge à donner aux administrateurs
  10. Fixation du nombre d'administrateurs
  11. Confirmation de la co-optation de trois administrateurs et fixation de la durée de leurs mandats
  12. Nomination de trois administrateurs pour une durée de trois ans et de deux administrateurs pour une durée de deux ans
  13. Approbation de la Politique de Rémunération
  14. Fixation de la rémunération des membres du Conseil d'administration
  15. Approbation du Rapport de Rémunération
  16. Election statutaire du réviseur d'entreprises pour l'année 2020 et fixation de sa rémunération
  17. Résolution permettant à la société l'acquisition de ses propres FDRs et/ou actions de la catégorie A ou B
  18. Divers
- II. Conformément aux dispositions légales, les actionnaires ont été convoqués par le Président du Conseil d'Administration par lettre recommandée en date du 2 mars 2020.
- III. Les actionnaires présents ou représentés et le nombre d'actions qu'ils détiennent sont indiqués sur une liste de présence laquelle, après avoir été signée par les mandataires des actionnaires représentés et les membres du Bureau, restera annexée en copie à l'original du présent procès-verbal.

Resteront également annexées à l'original des présentes les procurations des actionnaires représentés après avoir été paraphées ne varietur par les membres du Bureau.
- IV. Lors de l'ouverture de la séance, il résulte de cette liste de présence que sur les 383.457.600 actions de la catégorie A et sur les 191.728.800 actions de la catégorie B représentant l'intégralité du capital social, 373.577.743 actions de la catégorie A et la totalité des actions de la catégorie B sont présentes ou représentées. Les 4.876.540 FDRs détenus par SES ne sont pas inclus dans le calcul du quorum et ne participeront pas au vote.
- V. L'Assemblée est par conséquent régulièrement constituée pour délibérer valablement sur les points portés à l'ordre du jour.

\* \* \*

### **1. Liste de présences, quorum et adoption de l'ordre du jour**

Les actionnaires prennent acte que plus de la moitié des actions de la catégorie A et toutes les actions de la catégorie B sont représentées, de sorte que conformément à l'article 24 des statuts, l'Assemblée peut valablement délibérer. L'ordre du jour reproduit sur la lettre de convocation du Président du Conseil d'Administration envoyée aux actionnaires le 2 mars 2020 est adopté à l'unanimité. La lettre de convocation a été accompagnée de l'ensemble de la documentation de référence y inclus les projets des résolutions soumises aux actionnaires.

### **2. Désignation d'un secrétaire et de deux scrutateurs**

Le Président désigne Monsieur Pierre Margue comme secrétaire. Sur proposition du Président, l'Assemblée choisit Me Laurent Schummer et Monsieur Mathis Prost comme scrutateurs. Le Président remercie les scrutateurs d'avoir accepté cette fonction.

### **3. Présentation par le Président du rapport d'activités du Conseil d'Administration pour l'année 2019**

Conformément à l'article 30 des statuts, le Président présente le rapport d'activités du Conseil d'Administration dans lequel les activités et l'évolution de la société pendant l'année 2019 sont résumées. Ce rapport qui a été élaboré suivant les prescriptions de l'article 68 de la loi du 19 décembre 2002 sur le registre de commerce et des sociétés telle qu'elle a été modifiée a été envoyé aux actionnaires le 2 mars 2020. Il a été intégré dans le rapport annuel de la société.

L'année 2019 était une année difficile pour la Société. Le Président remercie au nom du Conseil d'Administration, et en son nom personnel, les membres du Comité Exécutif ainsi que l'ensemble du personnel du groupe pour leurs efforts, leur professionnalisme, leur persévérance et leur détermination à travailler pour le bien de SES dans un environnement difficile pour le secteur.

La société a profité des douze derniers mois pour revoir la gouvernance de la société. Pour la première fois, et après plusieurs exercices internes, elle a utilisé les services d'un cabinet spécialisé pour procéder à une évaluation externe de la gouvernance de la société. Après discussion il a été décidé d'introduire une durée limitée à 12 ans pour siéger au Conseil de SES. Le Conseil d'Administration s'est prononcé pour une réduction de la taille du Conseil d'administration à 12 membres. Après une analyse des compétences existantes, le Conseil a cherché et trouvé des compétences nouvelles qui vont renforcer le conseil d'administration.

Le Président énumère les noms des actionnaires ayant posé des questions par écrit, avant l'Assemblée et auxquelles lui de même que le Directeur Général vont répondre.

En ce qui concerne la question sur d'éventuels conflits d'intérêts au cours du dernier exercice, le Président invite l'Assemblée à noter qu'en 2019, les deux seules transactions entre la société et un actionnaire détenant au moins 5 % des actions de la société, sont directement ou indirectement liées à l'investissement de la société dans le fonds Luxembourg Space et au renouvellement de la convention de concession entre SES Astra (une filiale directe de SES S.A.) et l'État luxembourgeois. Conformément aux règles de conflit d'intérêts applicables, les administrateurs B concernés n'ont pas

participé ni à la discussion ni au vote sur ces sujets. Par ailleurs le Président n'a pas participé aux réunions du Comité de Nomination et du Conseil d'Administration liées au recrutement d'un nouveau Directeur Financier dès qu'il s'est avéré qu'un des candidats retenus par la direction était l'actuel Directeur d'Aperam, société dans laquelle le Président siège au Conseil d'Administration.

L'Assemblée prend acte du rapport d'activités du Conseil d'Administration.

#### **4. Présentation des principaux développements de la société pendant l'année 2019 et perspectives**

Le Directeur Général, Monsieur Steve Collar décrit les principaux développements de la société pendant l'année 2019 et les perspectives.

Au cours de l'année 2019 SES a livré des résultats financiers solides, en ligne avec les attentes du marché. L'EBITDA du groupe et le ratio de l'endettement net/EBITDA étaient conformes aux perspectives. Les revenus de SES Networks augmentaient conformément aux attentes. Ces revenus sont en forte progression à l'approche du lancement de O3b mPOWER en 2021. Les premiers contrats avec des clients pour O3b mPOWER ont été signés. SES a aussi connu une avancée significative dans le dossier du réaménagement de la bande C aux Etats-Unis, l'ordre définitif du régulateur américain contenant des primes d'incitation pour une évacuation accélérée.

La société a par ailleurs avancé dans ses réflexions quant à une transformation stratégique de la société. La société envisage la possibilité de séparer les activités de réseaux des activités vidéo au sein de SES pour une meilleure focalisation opérationnelle et stratégique, une plus grande visibilité et une plus grande flexibilité.

SES est aujourd'hui le seul opérateur satellitaire à offrir en plus des satellites géostationnaires des services en orbite non-géo-stationnaire.

Le Directeur Général donne par ailleurs plus de précisions quant aux objectifs et ambitions de la société.

Finalement le Directeur Général confirme que la Direction de SES considère que le cours actuel de l'action en bourse ne reflète pas la valeur intrinsèque de la société.

L'Assemblée prend acte du rapport donné par le Directeur Général.

#### **5. Présentation des résultats financiers pour l'exercice 2019**

En l'absence d'un Directeur Financier, c'est le Directeur Général qui commente les résultats financiers de l'année 2019 qu'il considère être conformes aux attentes du marché.

Il donne plus de précisions sur les chiffres clés que sont : (i) les revenus de la société tels que publiés en baisse de 1,3% ; (ii) à périmètre comparable et taux de change constants les revenus ont baissé de 3,8% et EBITDA a baissé de 5,5% ; (iii) la marge d'EBITDA à périmètre comparable est de 62,4% (excluant des charges de restructuration de EUR 20,6 millions) ; (iv) le bénéfice net de EUR 296,2 millions en légère augmentation par rapport à 2018 (v) le cash flow avant financement et acquisitions est de EUR 826,3 millions ; et (vi) le taux d'endettement net/EBITDA est de 3,22 fois (contre 3,29 fois à fin 2018).

La société continue à investir des sommes importantes dans O3b mPOWER et SES-17, qui seront lancés en 2021.

Pour 2020, la Direction a réduit les perspectives financières pour tenir compte d'une prudence accrue compte tenu des développements en cours dans le secteur de la vidéo et d'une trajectoire de croissance plus faible à l'horizon 2019 dans le secteur des réseaux

Le conseil d'administration de SES propose un dividende de 0,40 euro par action A, reflétant ainsi sa détermination à maintenir sa notation 'investment grade' en attendant la réaffectation de la bande C aux Etats-Unis et des retombées potentielles pour la société.

L'Assemblée prend acte du rapport donné par le Directeur Général.

Le Président et le Directeur Général répondent aux questions posées par les actionnaires avant la réunion, mais aussi en cours de réunion. Celles-ci ont trait à : (i) l'évolution décevante du cours de bourse ; (ii) la concurrence potentielle des opérateurs de satellites exploitant des satellites en basse orbite ; (iii) la possible séparation des divisions réseaux et vidéo et leur impact sur l'actionariat de la société ; (iv) l'évolution du projet GovSat ; (v) l'impact à attendre du projet de la bande C aux Etats-Unis ; et (vi) l'opportunité d'une représentation de l'Agence Spatiale Luxembourgeoise au Conseil de SES.

Le Président confirme par ailleurs que la société n'envisage nullement de se séparer des activités d'O3b.

#### **6. Présentation du rapport du réviseur d'entreprises**

Conformément à l'article 29 des statuts, le rapport du réviseur d'entreprises PricewaterhouseCoopers, a été envoyé aux actionnaires avec la lettre d'invitation.

Monsieur Gilles Vanderweyen fournit des explications sur le rapport du réviseur d'entreprises, donnant des précisions sur la portée de l'audit et sur son contenu.

Il précise aussi les matières clés auditées au cours de l'exercice 2019 et confirme que PwC a émis son rapport sans y apporter de qualification, tant pour les comptes consolidés que pour les comptes de la société SES S.A.

En conformité avec l'article 30 des statuts de la société, l'Assemblée prend acte du rapport du réviseur externe.

#### **7. Approbation du bilan au 31 décembre 2019 et du compte des profits et pertes pour l'exercice 2019**

Le Président déclare que les bilans et les comptes de profits et pertes consolidés et de SES S.A. ont été envoyés aux actionnaires avec la lettre de convocation.

Le Président informe l'Assemblée que toutes les résolutions soumises au vote des actionnaires ont été approuvées par le Conseil d'Administration dans deux réunions du 25 février 2020 et du 29 février 2020.

Avec 565.175.283 voix en faveur, 0 votes contre et 131,260 abstentions, l'Assemblée approuve le bilan et le compte de profits et pertes consolidé et le bilan et le compte de profits et pertes de la société SES S.A. arrêtés au 31 décembre 2019.

**8. Décision sur l'affectation du résultat net de l'exercice 2019 et transfert entre comptes de réserve**

Le Président invite l'Assemblée à se référer au tableau inclus sous le point 8 de l'ordre du jour qui servira de référence pour la détermination de l'affectation du résultat net de l'exercice 2019 ainsi que pour la détermination des transferts entre comptes de réserve figurant au point suivant de l'ordre du jour.

Il est proposé d'approuver l'affectation du résultat net non-consolidé de 509.776.529,38 EUR comme indiqué au tableau récapitulatif aux points 1 à 5 et d'approuver le transfert entre comptes de réserves comme indiqué aux points A à D dans le même document et notamment de transférer la somme de 325.716.881,38 EUR vers les réserves libres. Après ce transfert, le montant des réserves libres sera de 2.506.205.350,12 EUR. L'assemblée note que ce montant contient des réserves cumulées de EUR 58.9 millions, liées aux titres auto-détenus par la société et que ce montant ne peut être distribué.

Il résulte de cette décision le paiement d'un dividende brut de 0,40 EUR par action de la catégorie A, respectivement de 0,16 EUR par action de la catégorie B correspondant à un dividende total de 184.059.648,00 EUR. Le dividende proposé est équivalent à la moitié du dividende approuvé par les actionnaires à l'occasion de l'Assemblée de l'année dernière.

Avec 565.306.543 voix en faveur, 0 votes contre et aucune abstention, l'Assemblée approuve l'affectation proposée du résultat net de l'exercice 2019.

**9. Décharge à donner aux administrateurs**

En conformité avec l'article 461-7 de la loi luxembourgeoise sur les sociétés commerciales et avec l'article 27 des statuts, l'Assemblée décide de donner décharge aux administrateurs avec 547.826.979 voix en faveur, 1.425.966 votes contre et 16.053.598 abstentions.

**10. Fixation du nombre d'administrateurs**

Le Conseil propose à l'Assemblée de réduire le nombre d'administrateurs de 14 à 12, 8 administrateurs représentant les actionnaires A et 4 représentant les actionnaires B.

La réduction du nombre d'administrateurs sera atteinte par les démissions de Mr Victor Casier (pour les actionnaires A) et de Marc Serres (pour les actionnaires B).

Le Président remercie Messieurs Victor Casier et Marc Serres pour leurs contributions en tant qu'administrateur de SES.

L'Assemblée approuve la résolution soumise au vote avec 565.213.894 voix, contre 92.649 et aucune abstention.

**11. Confirmation de la co-optation de trois administrateurs et fixation de la durée de leurs mandats**

Dans sa réunion du 13 juin 2019, le Conseil d'administration a décidé de coopter Mr Paul Konsbruck en lieu et place de Mr Jean-Paul Zens. Il est proposé à l'assemblée de confirmer la co-optation de Monsieur Konsbruck et de l'élire pour un mandat de trois ans.

Dans la même réunion, le Conseil d'administration a décidé de coopter Mr Marc Serres en lieu et place de Mr Jean-Paul Senninger. Il est proposé à l'assemblée de confirmer la co-optation de Monsieur Serres. Compte tenu de la réduction proposée de la taille du Conseil d'administration, le Conseil ne propose pas de nouveau mandat pour Monsieur Serres. Ce dernier sera par ailleurs le Commissaire de Gouvernement auprès de SES Astra.

Dans sa réunion du 11 février 2020, le Conseil d'administration a décidé de coopter Mr Frank Esser en lieu et place de Mr Conny Kullman. Il est proposé à l'assemblée de confirmer la co-optation de Monsieur Esser et de l'élire pour un mandat de trois ans.

Les actionnaires ont trouvé dans leur dossier des notices biographiques de MM. Konsbruck, Serres et Esser dans le but de leur permettre de prendre leur décision sur la cooptation des trois administrateurs en question.

Avec 549.209.540 voix, contre 13.495.258 et 2.601.745 abstentions, l'Assemblée confirme la co-optation de Monsieur Paul Konsbruck et l'élit pour un mandat de trois ans.

Avec 549.021.181 voix, contre 13.683.617 et 2.601.745 abstentions, l'Assemblée confirme la co-optation de Monsieur Marc Serres, sans lui confier de nouveau mandat.

Avec 549.417.529 voix, contre 13.289.014 et 2.600.000 abstentions, l'Assemblée confirme la co-optation de Monsieur Frank Esser et l'élit pour un mandat de trois ans.

**12. Nomination de trois administrateurs pour une durée de trois ans et de deux administrateurs pour une durée de deux ans**

Le Comité de Nomination a proposé au Conseil d'Administration de renouveler les mandats des trois administrateurs sortants suivants pour une durée de trois ans :

- Ramu Potarazu (administrateur représentant les actionnaires A)
- Kaj-Erik Relander (administrateur représentant les actionnaires A)
- Anne-Catherine Ries (administrateur représentant les actionnaires B)

Par ailleurs et pour remplacer Messieurs François Tesch et Hadelin de Liedekerke qui tous les deux quittent le Conseil après de longues années suite à la l'introduction de la limite précitée des 12 ans, le Comité de Nomination a, après une analyse des compétences existantes au niveau du Conseil d'Administration identifié trois nouveaux administrateurs, dont Frank Esser que le Conseil a coopté au mois de février 2020. Par ailleurs, il propose d'élire deux nouveaux administrateurs initialement pour une durée de deux ans : Madame Béatrice de Clermont-Tonnerre et Monsieur Peter van Bommel. Tous les deux seraient des représentants des actionnaires A.

Le Président remercie Messieurs François Tesch et Hadelin de Liedekerke pour leurs contributions

tout au long de leur carrière d'administrateur de SES. En tant qu'administrateurs proposés par des actionnaires privés, ils ont tous les deux contribué de manière significative au développement de la société tout au long de leur présence au Conseil.

La proposition du Conseil d'administration aboutira à un Conseil composé comme suit :

Pour les actionnaires A (tous indépendants) : Romain Bausch, Béatrice de Clermont-Tonnerre, Frank Esser, Tsega Gebreyes, Ramu Potarazu, Kaj-Erik Relander, Peter van Bommel et Katrin Wehr-Seiter.

Pour les actionnaires B : Serge Allegrezza, Paul Konsbruck, Anne-Catherine Ries et Françoise Thoma.

Avec 527.226.961 voix contre 35.479.582 et 2.600.000 abstentions, Ramu Potarazu est réélu pour un mandat de trois ans.

Avec 548.290.910 voix contre 14.415.633 et 2.600.000 abstentions, Kaj-Erik Relander est réélu pour un mandat de trois ans.

Avec 498.231.880 voix contre 64.474.663 et 2.600.000 abstentions, Anne-Catherine Ries est réélue pour un mandat de trois ans.

Avec 548.690.573 voix contre 14.015.970 et 2.600.000 abstentions, Béatrice de Clermont-Tonnerre est élue pour un mandat de deux ans.

Avec 549.417.809 voix contre 13.288.734 et 2.600.000 abstentions, Peter van Bommel est élu pour un mandat de deux ans.

Le Président informe l'assemblée que dans la réunion du Conseil d'Administration qui suivra l'assemblée, il ne sera plus candidat pour le poste de Président du Conseil d'Administration. Après avoir passé 25 ans dans les premiers rangs de la société, et à un moment où la société a annoncé vouloir entrer dans une nouvelle phase de développement et d'organisation avec la séparation des métiers vidéo et réseaux, il estime qu'il est en effet temps de passer le relais à quelqu'un d'autre. Il remercie les actionnaires du soutien qu'ils lui ont toujours apporté. L'assemblée a remercié Monsieur Bausch pour ses services à SES.

### **13. Approbation de la Politique de Rémunération**

En vertu de la nouvelle loi du 1<sup>er</sup> août 2019 sur les droits des actionnaires, le Conseil d'Administration a soumis la politique de rémunération à un vote des actionnaires, et le fera au moins tous les quatre ans, sinon lors de changements importants décidés par le Conseil. La politique de rémunération soumise à l'Assemblée a été adoptée par le Conseil d'Administration dans sa réunion du 5 décembre dernier. Elle reflète les règles appliquées par SES, règles qui sont régulièrement revues par le Comité de Rémunération après un benchmarking avec des sociétés comparables.

Avec 414.452.600 voix contre 148.253.936 voix et 2.600.007 abstentions, les actionnaires approuvent la politique de rémunération.

Le Comité de Rémunération va procéder à un autre benchmarking de la politique de rémunération de la société et tirer les conclusions qui s'imposent de cet exercice.

#### **14. Fixation de la rémunération des membres du Conseil d'administration**

Le Président souligne que la résolution adoptée par le Conseil d'administration propose de laisser la rémunération inchangée par rapport à l'année passée. A l'exception d'une adaptation des frais payés par réunion du Comité d'Audit et des Risques, la rémunération des administrateurs n'a pas subi de modifications depuis l'Assemblée de 2008.

La résolution sur la rémunération des membres du Conseil d'administration est approuvée avec 549.242.375 voix contre 13.364.166 et 2.700.002 abstentions.

#### **15. Approbation du Rapport de Rémunération**

Avec 419.296.477 voix contre 130.005.194 et 16.004.872 abstentions, l'Assemblée approuve le rapport de Rémunération, publié en vertu de la loi du 1<sup>er</sup> août 2019 sur les droits des actionnaires. Ce rapport qui contient davantage d'informations que dans les rapports annuels publiés par le passé sera disponible sur le site internet de la société pour la durée prévue par la loi.

Le Conseil d'Administration va très probablement procéder à des aménagements du rapport pour l'année prochaine sur la base des résultats d'une comparaison avec les rapports qui seront publiés par d'autres sociétés cotées luxembourgeoises.

#### **16. Election statutaire du réviseur d'entreprises pour l'année 2020 et fixation de sa rémunération**

L'Assemblée décide avec 562.866.552 voix, contre 2.439.990 et 1 abstention de conférer à PricewaterhouseCoopers le mandat de réviseur d'entreprises pour l'exercice 2020 et de fixer la rémunération du réviseur d'entreprises aux notes de frais et honoraires à établir par ce dernier, l'Assemblée ayant noté que le Comité d'Audit a approuvé à cet effet un budget des frais et honoraires pour le réviseur d'entreprises de 2.101.888 EUR pour l'année 2020, en légère augmentation par rapport à l'exercice 2019.

#### **17. Résolution permettant à la société l'acquisition de ses propres FDRs et/ou actions de la catégorie A ou B**

Il est proposé à l'Assemblée d'adopter une résolution permettant à la société d'acquérir jusqu'à 20 millions de ses propres actions A ou FDRs, et jusqu'à 10 millions d'actions de la catégorie B dans le respect de la législation luxembourgeoise. La résolution prévoit les conditions de base suivantes :

La limite minimale pour l'acquisition d'une action A ou d'un FDR est de 5 EUR, et le maximum proposé est de 25 EUR par action, étant entendu que les actions B seraient rachetées le cas échéant à un prix équivalent à 40% du prix des actions A, c'est - à-dire que le minimum est de 2 EUR et le maximum de 10 EUR. Comme tous les ans, la société veut se donner les moyens pour disposer des titres nécessaires pour satisfaire à ses obligations liées aux plans d'intéressement au profit de son personnel.

L'Assemblée décide d'approuver la résolution soumise au vote avec 551.181.992 voix contre 803.520 et 13.321.031 abstentions.

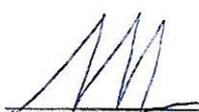
## 18. Divers

Sur invitation du Président, le Directeur Général donne quelques précisions sur l'impact potentiel de la pandémie sur les résultats futurs de la société, confirmant que la Direction met actuellement l'accent sur trois éléments : (i) la gestion de la crise et la continuation des services offerts à la clientèle; (ii) la gestion des liquidités de la société ; et (iii) l'impact sur les revenus de la société qui devraient avant tout toucher les trois secteurs que sont: les compagnies aériennes, les croisières et les sports et événements. Le Directeur Général exprime l'espoir que les opérateurs de satellites en général et SES en particulier seront moins touchés par la crise du Covid-19 que d'autres secteurs d'activité.

Plus aucun sujet n'étant abordé sous ce point, le Président clôture l'Assemblée à 12 heures 45 en exprimant l'espoir de revoir les actionnaires sains et saufs l'année prochaine à Betzdorf pour l'Assemblée de 2021.

\* \* \*

Procès-verbal de l'Assemblée Générale Ordinaire du 2 avril 2020, signé conformément à l'article 26 des statuts de la société par le Bureau de l'Assemblée:

  
Romain BAUSCH  
Président

  
Pierre MARGUE  
Secrétaire

  
Mathis PROST  
Scrutateur

  
Laurent SCHUMMER  
Scrutateur